

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Aménagement hydroélectrique des Glières

Renouvellement de l'autorisation avec augmentation de puissance

Commune de Pralognan la Vanoise

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 14 octobre 2022, une enquête publique de 31 jours, du **mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus** concernant la demande déposée par la société GEG Energies Renouvelables – 49 rue Félix Esclangon – 38000 GRENOBLE, en vue d'être autorisée à renouveler l'autorisation d'exploitation de la microcentrale hydroélectrique des Glières avec augmentation de puissance, se tiendra sur le territoire de la commune de Pralognan la Vanoise.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de la MRAE et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Pralognan la Vanoise du **mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Lundi: 9h-12h / 15h-18h - Mardi: 9h-12h - Mercredi: 9h-12h / 15h-18h - Jeudi: 15h-18h - Vendredi: 9h-12h / 15h-17h à 17h).

Monsieur Roland FRANÇON est nommé commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de Pralognan la Vanoise, aux dates et heures ci-dessous :

- le mercredi 16 novembre 2022 de 15h à 18h ;
- le lundi 5 décembre 2022 de 15h à 18h ;
- le vendredi 16 décembre 2022 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>,
Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie postale à la mairie de Pralognan la Vanoise et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité Glières – Pralognan la Vanoise).

Monsieur Baptiste PENICAUD, de la société GEG pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (tel : 04.76.84.38.16 - adresse mail : b.penicaud@geg.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Pralognan la Vanoise et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ces documents pourront être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie :

<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.